

## ABONNEMENT.

<b>Saumur :</b>	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
<b>Poste :</b>	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAPPIÈRE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Mars 1873.

## La Fusion, la Commission des Trente. — Intrigues.

L'Univers publie une lettre d'un député royaliste, laquelle est appelée à faire bruit. Elle révèle des intrigues dénoncées déjà maintes fois, et il est bon de recueillir les témoignages capables d'éclairer le pays.

Voici ce document :

Versailles, 10 mars.

Il s'est passé, depuis le jour de la réunion de la commission des Trente, de telles fluctuations dans les déterminations, que l'opinion a dû saisir difficilement quels puissants motifs avaient pu amener des gens honorables à changer ainsi, dans un sujet aussi grave.

La fusion était tout à fait à l'ordre du jour quand cette commission fut formée. Le rapporteur était venu lui-même, — et c'est ce qui l'a fait nommer membre de cette commission, — demandant une solution rapide à cette fameuse question et paraissant tout ému de la nécessité de cette fusion, à laquelle il voulait, disait-il, énergiquement travailler.

Parfaitement incrédule sur la durée d'un sentiment inspiré par la peur effective d'un mouvement réel du Président vers le radicalisme, je ne fis cependant part à personne de mes doutes sur le résultat d'un rapprochement si désiré par tant de personnes. Je laissais même plusieurs de mes amis se donner beaucoup de mal pour aider à cette chose que j'ai toujours crue impossible, non le ralliement de la grande masse des orléanistes aux légitimistes, mais l'union des meneurs orléanistes avec la vraie droite.

La peur les avait poussés vers nous ; un calme relatif dans l'atmosphère politique, quelques paroles du chef de l'Etat, qu'ils ont voulu trouver rassurantes, les engagèrent bientôt à combattre la démarche annoncée

du comte de Paris près du comte de Chambord.

Cependant le mouvement vers nous avait été si accentué qu'il leur était difficile de revenir sur leurs pas. Aussi dissimulèrent-ils jusqu'au dernier moment, et l'on doit se rappeler que, quelques jours avant la dernière résolution prise par la commission, l'accord paraissait complet entre les divers partis conservateurs, représentés dans cette commission.

Les chefs orléanistes étaient cependant bien décidés depuis assez longtemps à se rallier à M. Thiers, préférant courir la chance d'une République, même mauvaise, plutôt que d'aider au retour d'une monarchie légitime qui ne paraît pas laisser assez de place à leur ambition.

On croira difficilement cela, et cependant rien n'est plus réel. Je le disais il y a un an, et toutes mes prévisions se sont réalisées.

Ce qu'on ignore dans le public, c'est comment a été prise la résolution des orléanistes de rompre avec les légitimistes. Ils prétendent que c'est la dernière lettre du comte de Chambord qui les a fait agir ainsi. Cela est aussi faux que le motif invoqué par eux, le drapeau blanc, à l'époque du premier manifeste. Ils s'accrochent à tous les motifs pour expliquer leur duplicité, voilà la vérité, et voici, d'après une source que je crois authentique, ce qui serait arrivé :

M. Thiers, voyant ou croyant que la fusion allait réellement se faire, fit prier M. le duc d'Aumale de se rendre près de lui. Le prétexte de cette visite fut que M. Thiers voulait servir de parrain au prince pour son entrée à l'Académie. Après avoir causé de choses et d'autres, M. Thiers aurait fait entendre au prince qu'il ne se croyait pas immortel, qu'il avait en outre l'idée de se reposer ; que s'il demandait une seconde Chambre et une espèce de constitution, ce n'était pas certes pour lui, qui n'avait pas besoin de tout cela avec la Chambre actuelle, mais bien pour son successeur, le prince lui-même. Une seconde entrevue eut lieu, suivie de nombreux pourparlers, et la défec-

tion des membres orléanistes fut consommée. Un seul cependant, un homme, celui-là, ne voulut pas manquer à ses engagements, ce qui lui attira une altercation assez vive dans un salon avec M. le duc d'Aumale, altercation dont il sortit à son avantage.

Toutes ces menées funestes au pays, en apparence, me semblent cependant hâter la solution véritable : le pays apprend à juger tous ces ambitieux, qu'un vernis d'habileté, un beau nom, rendent assez puissants sur la masse flottante de la Chambre.

La Chambre, en ce moment, est dans la plus grande confusion. Les centres, quoique honteux de leur rôle, s'allient avec une sorte de rage aveugle aux demi-radicaux et aux radicaux. Plutôt Gambetta que le comte de Chambord.

Heureusement qu'au milieu de toutes ces menées, les habiles orléanistes perdent peu à peu leur considération, car ils ne peuvent que s'adresser aux intérêts et à la peur de leurs suivants.

Vienne un ébranlement général, tous ces faibles caractères, qui sont cependant honnêtes, tous ces députés heureusement peu nombreux, qui se rattachent à l'ordre actuel par quelque faveur accordée ou en perspective, se jetteront derrière les hommes résolus de la droite.

Si le Président vient à tomber ou à mourir, nous assisterons, soyez en sûrs, à ces voltes-face écœurantes que voient tous les régimes qui tombent, et comme dans la circonstance présente M. Thiers ne laissera ni héritier de son pouvoir, ni héritier de son nom, je prévois, après les belles adulations dont il est l'objet, un véritable débordement d'injures contre sa mémoire.

Mais pour faire revenir les centres à la raison, il faut un véritable danger. Jusque-là les habiles qui, en 48, se faisaient culbuter, qui au 18 mars croyaient pouvoir conjurer le péril, seront les maîtres de la situation. Leur orgueil est tel, qu'il a beau être comme pilé dans un mortier par leurs déconvenues, leurs ridicules menées aboutissant aux fiascos les plus retentissants, il reste entier.

La suffisance de ces hommes est étonnante. Les trônes ont beau s'écrouler autour d'eux ; comme des outres gonflées par leur vanité, ils ne voient pas quel danger ils courent d'être emportés par la tempête qui gronde et qui approche.

Ils ne voient pas qu'ils ne sont plus de leur époque ; que le peuple est monarchiste ou républicain, monarchiste jusqu'à la légitimité ou républicain jusqu'au radicalisme ; qu'ils risquent de rester entre deux selles avec leurs habiletés surannées et leurs petits bourgeois et leurs petits nobles embourgeoisés.

Malheur à eux ! mais comme je crois que Dieu aime la France et qu'il la sauvera malgré les fautes, je suis bien sûr que ce ne seront pas eux qui la sauveront. Le mensonge, la duplicité ne sont pas dans les moyens de Dieu.

Un député.

## Chronique générale.

On a distribué un amendement de M. le duc Decazes au projet de la Constitution de Broglie :

« Modifier le dernier paragraphe de l'article 5 dans les termes suivants :

» Le gouvernement soumettra à l'Assemblée des projets de loi sur les objets énumérés dans le second et le troisième paragraphe ci-dessus ; »

Un amendement présenté par M. Beausire à la proposition de M. le comte Jaubert sur la liberté de l'enseignement supérieur ;

Le rapport de M. Paris, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Paris relatif aux conseillers généraux, aux conseils d'arrondissement et conseils municipaux, qui se refusent à remplir certaines de leurs fonctions ; il conclut ainsi :

« Tous ceux de ces fonctionnaires qui, sans excuse valable, auraient refusé par une déclaration formelle et publique, ou une

50

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

Elle sut prendre une figure riante pour répondre à ceux qui voulurent lui témoigner de l'intérêt par des regards ou des paroles mélancoliques. Elle sut enfin couvrir son malheur sous les voiles de la politesse.

Vers neuf heures, les parties finissaient, et les joueurs quittaient leurs tables, se payaient et discutaient les derniers coups de wisth en venant se joindre au cercle des causeurs.

Alors, au moment où l'assemblée se leva en masse pour quitter le salon, il y eut un coup de théâtre qui retentit dans Saumur, de là dans l'arrondissement, et dont il fut

parlé dans les quatre préfectures environnantes.

— Restez, monsieur le président, dit Eugénie à M. de Bonfons en lui voyant prendre sa canne.

A cette parole, il n'y eut personne, dans cette nombreuse assemblée, qui ne se sentit ému. Le président pâlit et fut obligé de s'asseoir.

— Au président les onze millions ! dit M<sup>lle</sup> de Gribeaucourt.

— C'est clair, le président de Bonfons épouse M<sup>lle</sup> Grandet, s'écria M<sup>me</sup> d'Orsonval.

— Voilà le meilleur coup de la partie, dit l'abbé.

— C'est un beau *schleem*, dit le notaire.

Chacun dit son mot, chacun fit son calembourg ; tous voyaient l'héritière montée sur ses onze millions, comme sur un piédestal.

Le drame commencé depuis neuf ans se dénouait.

Dire, en face de tout Saumur, au président de rester, n'était-ce pas annoncer qu'elle voulait en faire son mari ?

Dans les petites villes, les convenances sont si sévèrement observées, qu'une infraction de ce genre y constitue la plus solennelle des promesses.

— Monsieur le président, lui dit Eugénie d'une voix émue quand ils furent seuls, je sais ce qui vous plaît en moi. Jurez de me laisser libre toute ma vie, de ne me rappeler aucun des devoirs du mariage, et ma main est à vous.

— Oh ! reprit-elle en le voyant prêt à se mettre à ses genoux, je n'ai pas tout dit. Je ne dois pas vous tromper, monsieur. J'ai dans le cœur un sentiment inextinguible. L'amitié sera le seul sentiment que je puisse accorder à mon époux. Je ne veux ni l'offenser, ni contrevenir aux lois de mon cœur. Mais vous ne posséderez ma main et ma fortune qu'au prix d'un immense service.

— Vous me voyez prêt à tout, dit le président.

— Voici deux millions et quelques cent mille francs, monsieur le président, dit-elle en tirant des papiers de son sein ; partez pour Paris, non pas demain, non pas cette

nuit, mais à l'instant même. Rendez-vous chez M. des Grassins, sachez le nom de tous les créanciers de mon oncle, rassemblez-les, payez tout ce qu'il peut devoir, capital et intérêts à cinq pour cent depuis le jour de la dette jusqu'à celui du remboursement, et veillez à faire faire une quittance notariée, bien en forme. Vous êtes magistrat, je ne me fie qu'à vous en cette affaire. Vous êtes un homme loyal, un galant homme ; je m'embarquerai sur la foi de votre parole pour traverser les dangers de la vie à l'abri de votre nom. Nous aurons l'un pour l'autre une mutuelle indulgence. Nous nous connaissons depuis si longtemps, nous sommes presque parents, vous ne voudriez pas me rendre malheureuse.

Le président tomba aux pieds de la riche héritière en palpitant de joie et d'angoisse.

— Je serai votre esclave ! lui dit-il.

— Quand vous aurez la quittance, Monsieur, reprit-elle en lui jetant un regard froid, vous la porterez avec tous les titres à Charles Grandet, et lui remettrez cette let-

abstention persistante, malgré les avertissements de l'autorité, de remplir une des fonctions qui leur sont dévolues, seront déclarés démissionnaires et ne pourront être réélus avant un an; ces dispositions seront appliquées par le conseil de préfecture. »

La police de sûreté vient de mettre la main sur les membres d'une nouvelle bande, qui semble avoir fait une concurrence avantageuse à la bande Gellignier.

Trente-sept arrestations, dit *Paris-Journal*, ont été opérées.

Malgré l'avis favorable du maire et celui du rapporteur de la commission des écoles, le conseil municipal de Lyon a, dans sa séance de samedi, par onze voix contre dix, refusé le mandatement régulier du traitement des instituteurs congréganistes.

A propos du départ des volontaires d'un an, voici le résumé de la circulaire que l'administration de la ville de Paris a fait passer dans ses bureaux pour informer les intéressés de la façon dont elle agira à leur égard:

Les employés volontaires d'un an seront assimilés aux employés malades ou en congé régulier; l'année qu'ils passeront sous les drapeaux leur comptera pour l'augmentation périodique de leur traitement, comme pour leur retraite, et ils reprendront leur emploi à leur retour.

En leur absence, ils seront remplacés par des employés auxiliaires qui toucheront une portion de leur traitement.

Il est fort probable que les employés des ministères seront admis à profiter des mêmes conditions.

#### L'ÉTAT MENTAL DE M. DE BISMARCK.

Nous recevons de Berlin, dit *l'Assemblée nationale*, d'assez graves nouvelles qui concernent le prince de Bismark; il serait menacé d'aliénation mentale. Depuis plusieurs années, ce personnage est sujet à des accès nerveux qui l'obligent de passer des mois entiers dans sa terre de Varzin. D'un caractère plein d'orgueil et d'emportement, M. de Bismark ne supporte aucune contrariété, aucune contradiction, et se livre souvent, soit auprès de ses employés, soit dans le sein de sa famille, à des violences qui deviennent de véritables actes de folie.

#### L'ÉVACUATION DU TERRITOIRE.

On mande de Verdun que le prince Charles, qui fait en ce moment l'inspection des troupes du commandement, a annoncé l'évacuation pour le mois de juin ou juillet.

Dans son discours du trône au Reichstag, Guillaume insiste, de son côté, sur l'espérance que le moment n'est pas éloigné où le règlement définitif des arrangements financiers avec la France amènera l'évacua-

tion anticipée et complète du territoire français.

On dit que le gouvernement a résolu de faire juger le maréchal Bazaine à Bourges ou à Blois. Le commissaire du gouvernement devait être le général Pourcet, qui a pris une part considérable à l'instruction.

## Nouvelles extérieures.

### ESPAGNE.

L'Agence Havas publie une dépêche qu'un correspondant complaisant lui envoie de Saint-Sébastien: à l'en croire, Dorregaray aurait été battu à Montréal, ainsi que Sorroeta à Oyarzun; en même temps, la *Gaceta* déclare que les bandes carlistes n'acceptent aucun combat important et que les troupes régulières s'épuisent à les poursuivre: nous laissons aux organes du gouvernement révolutionnaire le soin de mettre l'accord dans leurs renseignements.

La même Agence annonce que M. Figueras est arrivé à Barcelone, qu'il a été reçu avec enthousiasme; que, partout sur son passage, il a trouvé un calme parfait et la population très-confiante; malheureusement, les faits contredisent ces bulletins de triomphe.

On mande au *Gaulois* que des manifestations démagogiques, auxquelles les soldats ont pris part, ont signalé l'arrivée de M. Figueras à Barcelone: la députation provinciale a licencié l'armée régulière, les autorités sont débordées.

A Tarragone, le désordre est maître du pays. Vingt-deux provinces ont déclaré qu'elles ne se soumettraient pas au gouvernement de Madrid, si la République fédérale n'était pas proclamée et la dissolution des Cortès votée.

Même déclaration a été faite à Saragosse par une proclamation du gouverneur.

Voici, du reste, d'après le *Igualdad*, quelles sont les prétentions formulées par les républicains dans une réunion générale:

« 1° La destitution en masse de tous les *ayuntamientos* et députations provinciales d'origine monarchique, et leur remplacement temporaire par des républicains fédéraux.

« 2° Qu'on déclare vacants tous les postes de l'administration publique (politique, justice et administration), et que ces postes soient confiés à des personnes identifiées avec le présent ordre de choses.

« 3° Qu'on donne au ministère un homogénéité complète dans le sens républicain.

« 4° La dissolution immédiate de l'Assemblée actuelle et la convocation dans le plus bref délai des comices pour l'élection d'une Assemblée constituante.

« 5° Qu'on accélère l'armement du peuple; qu'on dissolve les corps d'armée non compris dans la loi sur la milice, et, en dernier lieu, qu'on autorise les *ayuntamientos* et les députations provinciales d'affecter des fonds à l'acquisition d'armes. »

sien un des événements les plus étonnants de l'époque.

Quand la quittance fut enregistrée et des Grassins payé de ses soins par le don d'une somme de cinquante mille francs, que lui avait allouée Eugénie, le président se rendit à l'hôtel d'Aubrión, et y trouva Charles au moment où il rentrait dans son appartement, accablé par son beau-père.

Le vieux marquis venait de lui déclarer que sa fille ne lui appartenait qu'autant que tous les créanciers de Guillaume Grandet seraient soldés.

Le président lui remit d'abord la lettre suivante:

« MON COUSIN,

« Monsieur le président de Bonfons s'est chargé de vous remettre la quittance de toutes les sommes dues par mon oncle. On m'a parlé de faillite, j'ai pensé que le fils d'un failli ne pouvait peut-être pas épouser mademoiselle d'Aubrión.

« Oui, mon cousin, vous avez bien jugé de mon esprit et de mes manières: je n'ai

Hier, l'Agence Havas disait qu'à Barcelone les catholiques et le clergé se déclaraient prêts à soutenir la République fédérale. Nous ne savons de quels catholiques elle entend parler, mais un correspondant de la *Liberté* nous apprend quel respect montre cette République à l'égard de la religion et de ses ministres.

« Comme à Tarragone, dit-il, le peuple fait la chasse aux prêtres. On les accuse de fomenter la guerre civile, de mêler de la poudre à la boisson des soldats; comme à Tarragone, ils ont dû s'enfuir. Toutes les églises sont fermées; on n'entend même plus le son des cloches, et, chose extraordinaire, on n'a pas fêté le jour de la Sainte-Eulalie, patronne de la ville. »

## Nouvelles militaires.

Les camps de Villeneuve-l'Étang, de Meudon et de Satory, présentaient hier un aspect inaccoutumé. Une foule de jeunes gens bien mis, une valise à la main, le mouchoir apparent dans la poche gauche de la jaquette ou de la redingote longue, les sillonnaient en tous sens: on a déjà reconnu les volontaires d'un an.

La première visite a été pour le *perruquier de compagnie*, qui a fait tomber ces favoris et ces cheveux non réglementaires. Dès le matin les pantalons à pieds d'éléphant et les bottines en cheveau étaient remplacés par des vêtements et des chaussures d'une grâce infiniment moindre.

On nous conte qu'à Villeneuve-l'Étang un de ces messieurs a demandé à son colonel s'il ne pourrait pas disposer d'une baraque pour sa voiture et ses chevaux. Bon jeune homme, que d'illusions à perdre!

Les dispositions pour recevoir les engagés d'un an sont prises depuis plus d'un mois. Un capitaine et un lieutenant par régiment sont désignés pour leur instruction, mais sauf l'exercice et des cours spéciaux, ces recrues seront astreintes à tous les services et les corvées de quartier. On compte bien sur quelques froissements et un peu de dépit, mais nul doute qu'une discipline énergique ne vienne à bout de ces petites colères.

Plusieurs journaux ont donné, dans ces derniers temps, des détails sur le projet de réorganisation militaire et sur la division de la France en régions militaires. Tous les renseignements qu'ils ont donnés appartiennent au domaine de la fantaisie. La commission n'a pris encore aucune décision; elle se trouve en face de trois projets: 1° celui du ministre de la guerre; 2° celui du général Charretton; 3° celui du marquis de Chasseloup-Laubat. Aucun de ces projets n'a été, jusqu'à présent imprimé, et la commission ne les a discutés qu'à titre officieux.

Il est impossible de savoir en combien de régions territoriales la France sera divisée, parce qu'on ne sait pas à l'heure qu'il est quelle sera la force des corps d'armées.

sans doute rien du monde; je n'en connais ni les calculs, ni les mœurs, et ne saurais vous donner les plaisirs que vous voulez y trouver.

« Soyez heureux, selon les conventions sociales auxquelles vous sacrifier nos premières amours.

« Pour rendre votre bonheur complet, je ne puis donc plus vous offrir que l'honneur de votre père.

« Adieu, vous aurez toujours une fidèle amie dans votre cousine

» EUGÉNIE G. »

Le président sourit de l'exclamation que ne put réprimer cet ambitieux au moment où il reçut les quittances.

« Nous nous annoncerons réciproquement nos mariages, lui dit-il.

« Ha! vous épousez Eugénie? eh bien! j'en suis content, c'est une bonne fille. — Mais, reprit-il, frappé tout-à-coup par une réflexion lumineuse, elle est donc riche?

« Elle avait, répondit le président d'un air goguenard, onze millions il y a quatre

Le ministre de la guerre voudrait que chaque corps d'armée comptât trois divisions.

Or, chaque division comporte deux brigades, et chaque brigade deux régiments d'infanterie, un bataillon de chasseurs, de la cavalerie et de l'artillerie.

Un régiment, d'après le budget de 1873, compte, en temps de paix, 1,850 hommes, et en temps de guerre, par suite de l'appel des réserves, 3,800 hommes environ, ce qui donne pour une brigade 7,500 hommes à 8,000 hommes y compris la cavalerie et l'artillerie.

Dans le système du ministre de la guerre, un corps d'armée, fort de trois divisions, compterait de 45 à 50,000 hommes.

La commission voudrait, au contraire, que chaque corps d'armée ne fût composé que de deux divisions, ce qui mettrait sous chaque commandement 30 à 35,000 hommes, chiffre qu'elle trouve très-suffisant, étant donnée l'expérience de la dernière guerre.

Il est donc impossible de savoir actuellement en combien de divisions territoriales la France sera partagée, puisque, selon le système qui sera adopté, il y en aura douze ou dix-huit.

La commission se préoccupe également d'une question qui inquiète beaucoup de bons esprits, et qui consisterait à donner à tous les officiers une origine commune. Le général Guillemaut propose la création dans toutes les divisions territoriales d'une école supérieure pour les sous-officiers, dans laquelle seraient admis tous ceux qui désirent arriver à l'épaulette.

Les sous-officiers passeraient des examens, à la suite desquels ceux qui seraient admis entreraient à l'école de Saint-Cyr, et en sortiraient au bout d'une année avec le grade de sous-lieutenant.

Mais, nous le répétons, rien n'est encore décidé, et l'Assemblée ne sera pas saisie avant deux mois au plus tôt de l'examen de la loi complémentaire de la réorganisation militaire de la France. (*Paris-Journal*.)

Le ministre de la guerre vient, dit le *National*, de transmettre aux généraux commandant les divisions et subdivisions les instructions nécessaires pour l'organisation, dans chaque régiment, d'une compagnie spécialement chargée du service des postes et des télégraphes en campagne. Le gouvernement voudrait, à l'avenir, éviter, par la création de ces compagnies spéciales, l'immixtion de personnes civiles dans les rangs de l'armée en temps de guerre.

On signale un abus auquel il serait bon de remédier.

Un avis du ministère de la guerre invite les jeunes gens qui veulent être volontaires pour un an, à venir s'inscrire le 1<sup>er</sup> février en faisant le versement fixé par les règlements.

Or, les premiers qui se sont présentés à cette date, et à l'ouverture du bureau, n'ont obtenu que des numéros dépassant 400, et à

tre. A votre retour, je serai prête à tenir ma parole.

Le président comprit, lui, qu'il devait M<sup>lle</sup> Grandet à un dépit amoureux. Aussi s'empressa-t-il d'en exécuter les ordres avec la plus grande promptitude, afin qu'il n'arrivât aucune réconciliation entre les deux amants.

Quand il fut parti, Eugénie tomba sur son fauteuil et fondit en larmes. Tout était consommé.

Le président prit la poste, et fut à Paris le lendemain soir.

Dans la matinée du jour qui suivit son arrivée, il alla chez des Grassins.

Le banquier convoqua les créanciers en l'étude du notaire où étaient déposés les titres, et chez lequel pas un ne faillit à l'appel.

Quoique ce soient des créanciers, il faut leur rendre justice, ils furent exacts.

Là, le président de Bonfons, au nom de la famille Grandet, leur paya le capital et les intérêts dus.

Cet incident fut pour le commerce pari-

jours; mais elle n'en a plus que neuf aujourd'hui.

Charles regarda le président d'un air hébété.

— Neuf... mil...

— Neuf millions, oui, Monsieur. Nous réunissons, mademoiselle Grandet et moi, trois cent mille livres de rente en nous mariant.

— Mon cher cousin, dit Charles en retrouvant un peu d'assurance, nous pourrions nous pousser l'un et l'autre.

— D'accord, dit le président. Voici, de plus, ajouta-t-il, une petite caisse que je dois aussi ne remettre qu'à vous.

Et il déposa sur une table le coffret dans lequel était la toilette.

(La fin au prochain numéro.)

ceux qui voulaient se faire inscrire pour la cavalerie, on répondait :

— Toutes les places sont déjà prises.

Par qui, et comment, puisque les bureaux venaient d'ouvrir ?

Il y a donc du favoritisme même en république ?

Tant plus ça change, tant plus c'est la même chose.

## Assemblée Nationale.

Séance du 12 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. le vicomte de Meaux, continuant le discours commencé hier, se déclare partisan d'une deuxième Chambre, qu'il considère comme un contre-poids; il approuve également la révision de la loi électorale. (Le bruit des conversations particulières couvre d'une façon à peu près absolue la voix de l'orateur.)

L'article 5 est mis aux voix, paragraphe par paragraphe; le premier est relatif à la transmission des pouvoirs publics; un scrutin est demandé, en voici le résultat :

Nombre des votants :	630
Majorité absolue :	316
Pour :	434
Contre :	197

L'Assemblée a adopté.

Le deuxième paragraphe est relatif à l'établissement d'une deuxième Chambre. Un scrutin est demandé; en voici le résultat :

Nombre des votants,	594
Majorité absolue,	298
Pour,	381
Contre,	213

L'Assemblée a adopté.

Le troisième paragraphe est relatif à la révision de la loi électorale. Un scrutin est demandé; en voici le résultat :

Nombre des votants,	633
Majorité absolue,	317
Pour,	470
Contre,	163

L'Assemblée a adopté.

M. le duc Decazes présente un amendement sur le paragraphe 4 qui charge le gouvernement de présenter des projets de loi sur les trois objets ci-dessus énumérés.

L'Assemblée n'a pas adopté.

Le dernier paragraphe de l'art. 5 est mis aux voix et adopté.

L'ensemble de l'art. 5 est mis aux voix; un scrutin public est demandé; en voici le résultat :

Nombre des votants,	594
Majorité absolue,	298
Pour,	367
Contre,	227

L'Assemblée a adopté.

M. Andren de Kerdel dépose un amendement consistant en un paragraphe additionnel à l'art. 4, ainsi conçu :

« Toutefois, le gouvernement ne présentera les lois concernant l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif qu'après l'entière libération du territoire français. »

Il y a, dit-il, dans cet article, des choses étranges, la plus étrange est l'obligation imposée au gouvernement de faire ce que son initiative lui permet de faire; la seule justification qu'on puisse en faire, c'est de dire qu'on veut connaître la pensée entière du gouvernement.

Je demande que l'initiative du gouvernement soit remise à des temps meilleurs; il a reconnu lui-même que le moment était mauvais pour constituer; je crois, en effet, qu'il ne saurait être plus mauvais.

On nous dit, il est vrai: ce n'est pas une constitution, ce sont des lois constitutionnelles; c'est, comme l'a dit M. le Président de la République, un bout de constitution; je dis que c'est le gros bout, et que, quand nous l'aurons fait, il ne nous restera pas grand-chose à faire.

On a parlé, à propos de la loi, de contrat, de convention, on en a même un peu abusé, on a prétendu qu'en raison de ce caractère on ne pouvait l'améliorer; ce serait vous enchaîner non-seulement dans ce cas, mais dans la plupart des discussions importantes.

Aussi nous avons applaudi à l'introduction de l'amendement de M. de Belcastel, qui a été non plus l'affirmation platonique de son pouvoir constituant, mais la déclaration solennelle qu'elle en userait quand elle le jugerait convenable et sans que

personne pût y opposer son veto. (Applaudissements à droite.)

Dans la loi, je trouve une chose bonne, c'est la loi électorale; je ne suis pas, en effet, partisan du suffrage universel sans garantie. (Tumulte à gauche.) Est-il vrai qu'il y a dans cette Assemblée des hommes qui croient que le domicile de six mois est insuffisant; je ne parle pas des conditions d'âge qui sont secondaires; eh bien, dans ces limites restreintes, le gouvernement, et j'en suis heureux, partage mes opinions.

Le gouvernement ne suit pas assez une politique de droite (Bruit), je veux dire conservatrice; des ministres nous ont fait entendre des paroles rassurantes, mais il y a encore des ombres au tableau. Je suis un ami de M. le Président de la République, mais non un de ses flatteurs, et si je lui fais de l'opposition, je suis l'exemple que M. Thiers me donna en faisant de l'opposition à la politique de gauche suivie par le général Cavaignac. (Bruit.)

Je ne fais d'ailleurs qu'adresser des prières à un gouvernement qui a fait beaucoup pour l'ordre et qui, j'en suis persuadé, fera plus encore. (Bravos.)

Je n'ai pas vu dans le projet actuel tous les dangers que mes amis y voyaient, surtout après l'adoption de l'amendement de M. de Belcastel, mais c'est pour tenir compte de certaines craintes que j'ai présenté mon amendement qui est un pont (Bruit) entre deux rives.

Je consens à ce que le gouvernement ait l'initiative des projets dont il s'agit; je demande à ce que cette initiative soit ajournée. (Bravos à droite.)

M. Dufaure, garde des sceaux. — Je ne répondrai pas aux considérations générales sur lesquelles s'est étendu M. de Kerdel, le gouvernement s'est expliqué à ce sujet; je me bornerai à dire l'opinion du gouvernement sur l'amendement qui vous est soumis.

Je n'ai rien trouvé, dans le discours de M. de Kerdel, qui pût appuyer l'idée de son amendement; dans l'Assemblée certains membres ont craint que le gouvernement ne hâtât, d'autres qu'il ne retardât la présentation de ces lois.

On oublie les droits de l'Assemblée, qui sont une garantie contre ces changements. Si nous ne présentions pas ces projets, il est évident qu'il pourrait y être suppléé par l'initiative parlementaire. (Mouvement.)

M. de Kerdel, lui, craint que nous ne les présentions trop tôt; mais je trouve qu'on se fait une idée peu exacte de la gravité de ces lois; nous n'avions pas demandé à être chargé de leur préparation, nous l'avions réservée à l'Assemblée. (Mouvements divers.) C'est en dehors de nous que cette proposition a été faite.

Nous avons accepté cette mission, mais nous en avons compris la gravité et la difficulté. Nous avons, mes collègues et moi, nos idées individuelles; mais le conseil n'a pas formulé d'opinion; nous avons donc un travail considérable à faire; nous prendrons donc le temps nécessaire et rien de plus.

Quand elles seront présentées, vous les soumettez à des commissions qui pourront les retarder; vous pourrez les ajourner vous-mêmes: vous restez donc absolument les maîtres.

M. de Kerdel. — Ni trop tôt, ni trop tard, cela manque un peu de précision. M. le garde des sceaux nous a dit qu'elles étaient très-graves, mais celles d'entre elles que je redoute le plus est, quoique grave, simple et facile à élaborer. C'est pour cela que je proposais, comme délai de présentation, la libération du territoire.

On nous a parlé d'ajournement, mais c'est la présentation elle-même que je trouve dangereuse; ne nous faites aborder ce problème que lorsque nous serons seuls, quand l'étranger sera parti. (Bruit.) Alors, que le navire porte la République ou la monarchie, je vous jure que je le respecterai. (Applaudissements à droite.)

L'amendement de M. de Kerdel est mis aux voix; un scrutin public est demandé; en voici le résultat :

Nombre des votants,	614
Majorité absolue,	308
Pour,	178
Contre,	436

L'Assemblée n'a pas adopté.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche prochain, 16 mars, aura lieu, à la Mairie de Saumur, le second tour de scrutin pour la *Chambre de commerce d'Angers* et la *Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur*.

Le vote commencera à midi et sera clos à 4 heures.

L'élection sera définitive et aura lieu à la majorité relative.

Le grand nombre de voix obtenu par 12 notables commerçants de Saumur pour la chambre de Saumur, ne laisse presque aucune incertitude sur le résultat final de cette élection; mais nous n'en conseillons pas moins à tous les notables d'aller voter pour donner aux futurs élus l'autorité nécessaire à l'accomplissement d'un mandat public.

Pour la *Chambre de commerce d'Angers*, il y a ballottage pour sept membres qui restent à élire, et l'élection de dimanche prochain acquiert à ce sujet un très-vif intérêt pour notre arrondissement de Saumur.

C'est la première fois que Saumur est appelé à voter pour la constitution de la Chambre qui siège au chef-lieu du département, et à y envoyer un de nos compatriotes.

Nous en pouvons déduire l'espérance d'obtenir, plus tard, un plus grand nombre de représentants, choisis parmi les commerçants de notre ville, si nous prouvons, par le nombre des votants, que notre arrondissement donne de l'importance à cette élection et apporte une influence sérieuse dans le résultat.

La Chambre de commerce est nommée pour plusieurs années; elle est appelée à donner son avis sur toutes les questions qui intéressent les commerçants, telles que: impôts supportés par le commerce, tarifs de chemin de fer, établissement des lignes ferrées, traités de commerce avec l'étranger, etc., etc.

Nous engageons donc tous les notables commerçants, non-seulement de la ville, mais aussi de l'arrondissement, à venir voter. Beaucoup sont déjà venus dimanche dernier, et nous les en félicitons; mais leur premier vote aurait été inutile s'ils n'avaient le courage de recommencer.

Voici les noms sortis de l'urne, dimanche dernier, dans l'ordre où le vote les a classés à Saumur :

1. Thoreau, négociant à Saumur, 92
2. Marcheteau, filateur à Angers, 85
3. Max Richard, filateur, député de Maine-et-Loire, 85
4. Richou, banquier, membre du tribunal de commerce, 84
5. Montrieux, président de la commission des ardoisières, 81
6. Richard, Camille, filateur, président de la Chambre des Arts et Manufactures de Cholet, 81
7. Doué, négociant, président de la chambre des Prudhommes de Cholet, 77
8. Maillé, maire d'Angers, 29
9. Frémy, Alphonse, négociant en vins à Chalonnes, 28
10. Brière, négociant à Saumur, 27
11. Renault, filateur à Angers, 26
12. Dornoy, négociant à Baugé, 24
13. Turpault, Alexandre, manufacturier à Cholet, 23
14. Guilbault-Bellanger, négociant à Angers, 22

### NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M. de Belcastel à l'article 5 du projet des Trente :

MM. Comte Durfort de Civrac, J. de la Bouillierie, comte de Maillé, P. Mayaud ont voté pour.

MM. Beulé, Châtelain, vicomte A. de Cumont, Delavau, Joubert, Montrieux, Richard (Max) ont voté contre.

M. le Sous-Préfet de Châtelleraut a transmis à M. le Préfet de Maine-et-Loire la dépêche suivante :

« Une crue se manifeste sur la rivière la Vienne. La hauteur à Châtelleraut, à l'échelle du pont, est de 1<sup>m</sup> 60, en croissance de 8 cent. à l'heure.

» On présume que le maximum sera de 2<sup>m</sup> 50, et qu'il aura lieu le 13 mars, vers midi. »

Orléans, le 13 mars, 4 h. 50 soir.

Préfet Loiret à Sous-Préfet Saumur.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 1 m. 70 à Orléans, a été observé à Orléans le 13 mars, à 8 heures du matin. Il s'est élevé à 1 m. 92. Décroissance de 0 m. 03 à midi.

La Vienne est également en crue. Le maximum a été observé à Châtelleraut le 13 mars, à 2 heures du matin. Il s'est élevé à 2 m. 60.

Le Cher est également en crue. La hauteur, à Saint-Aignan, 1 m. 82, le 12, à 8 heures du matin; le 13, à 8 heures du matin, 2 m. 53. Eaux en croissance.

Dans ces circonstances, on présume que le maximum sera de 4 m. 00 à Saumur, et qu'il aura lieu le 15, vers 4 heures du matin; 3 m. 90 à Nantes, et qu'il aura lieu le 17, vers 3 heures du soir.

Ce maximum est dépassé; au moment où nous mettons sous presse, la Loire, à Saumur, marque, à l'échelle du pont Cessart, 4 m. 25, toujours croissante.

Un triste accident est arrivé, dans la nuit de dimanche à lundi, à la gare de Poitiers. Le nommé Gorin, graisseur, faisant partie de la gare de Tours, était arrivé par le train de marchandises et traversait la voie après avoir fait son service, quand il a été heurté et renversé par le train poste de 2 h. 16 venant de Paris. Lorsqu'on l'a relevé, il avait le pied droit complètement coupé et une partie du côté droit écrasée; la mort a été instantanée. Gorin laisse une femme et deux enfants.

Son corps a été transporté à Angers.

Les deux plus brillantes planètes de notre système sont visibles ces jours-ci, le soir, après le coucher du soleil.

Vénus, qui parcourt en ce moment le Bélier d'un mouvement direct, est le soir, à l'ouest, à une assez grande élévation.

Cette planète ne se couche qu'après neuf heures et demie.

Jupiter, qui est visible pendant la nuit, est le soir, à l'est, dans la constellation du Lion; elle se lève un peu avant cinq heures, et à cette heure, est à peu près à la même hauteur au-dessus de l'horizon que Vénus.

On sait que cette dernière planète, lorsqu'elle est visible le soir, porte le nom d'Etoile du Berger.

M. Ferry a envoyé à l'administration municipale de Nantes sa démission de directeur du Grand-Théâtre.

Le tribunal de commerce, le même jour, a prononcé d'office la mise en faillite de M. Ferry. M. Rémignard, arbitre de commerce, a été nommé syndic provisoire.

D'après la *Revue d'Economie rurale*, la racine de valériane, mise par morceaux de place en place, suffirait pour éloigner des appartements les souris et les rats. On sait que l'odeur de cette racine et même celle de la plante ont la propriété d'attirer les chats; ce serait le contraire pour les souris.

Cette année (1873), la Compagnie anglaise d'assurances sur la vie « le Gresham » procédera à une nouvelle répartition de ses bénéfices. Les polices avec droit de participation, contractées avec primes annuelles avant le 1<sup>er</sup> juillet 1873, prendront part à cette répartition dans la mesure prescrite par les règlements de la Compagnie.

S'adresser, pour prospectus et renseignements: 30, rue de Provence, à Paris; en province, aux représentants ou banquiers de la Compagnie.

## Dernières Nouvelles.

On sent que le dénouement de la discussion de la Constitution de Broglie approche.

Les différents groupes parlementaires discutent vivement, et des députés d'opinions les plus contradictoires sont mêlés dans chaque groupe.

L'extrême gauche reste intraitable, malgré les avances que lui font les centres, qu'elle cherche, de son côté, à convertir.

La conduite énergique de la droite semble enfin avoir fait réfléchir un certain nombre de députés hésitants.

Les nouvelles d'Espagne sont très-rares. Toutes les lignes du Nord sont coupées.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

On lit dans la France médicale :

**Sirop Louis contre la coqueluche, l'asthme, catarrhes et affections du larynx.**

Les médications contre la coqueluche sont aussi nombreuses qu'incertaines. Leur nombre est précisément une preuve de leur inefficacité. Pénétré de l'incertitude de la thérapeutique contre une affection jusqu'à présent rebelle contre toute médication, M. Louis, pharmacien, a cherché dans les produits exotiques un remède contre cette maladie si tenace et si pénible; il croit l'avoir trouvé après de longues recherches, et, à la suite de nombreuses expériences, il n'hésite pas à soumettre au corps médical la préparation à laquelle il a donné son nom.

La forme de sirop qu'il a adoptée est facile à administrer aux enfants et aux adultes.

Nous engageons nos lecteurs à recourir à une préparation qui offre toutes les garanties de réussite.

**LE CHOCOLAT-MENIER**  
SE VEND PARTOUT  
ON ÉVITERA  
LES CONTREFAÇONS  
EN EXIGEANT  
le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Révalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Révalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algues, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, neurose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.  
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.  
Monsieur, — La Révalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Révalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.  
F. FERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845  
Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.  
Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Révalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.  
J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Révalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Révalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants

les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Coamon, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 17 mars 1873,

1° LES PETITS PÉCHÉS DE LA GRAND-MAMAN, comédie en 1 acte, de M. Honoré.

2° LES AVENTURES DE CARTOUCHE, drame en 5 actes et 7 tableaux, de MM. Denery et Dugué.

3° LE SERMENT D'HORACE, comédie en 4 acte, d'Henri Murger.

Bureaux à 7 h.; rideau à 7 h 1/2.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 MARS 1873.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	56 40	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	287 50	»	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	79 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	412 50	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier.	477 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	452 50	»	»
5 % Emprunt 1871.	90 35	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	977 50	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	90 35	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	365	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.	88 70	»	»	Est, jouissance nov.	522 50	1 25	»	Orléans.	276 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213 50	1	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	880	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	272 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	392 50	2 50	»	Midi, jouissance juillet.	885	»	»	Est.	273 75	»	»
— 1865, 4 %.	445	»	3 75	Nord, jouissance juillet.	1000	»	5	Nord.	283 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	280	1	»	Orléans, jouissance octobre.	858 75	»	3 75	Ouest.	270 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253	»	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	528 75	»	1 25	Midl.	273	»	»
Banque de France, j. juillet.	4350	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	975	»	»	Deux-Charentes.	219 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	565	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	722 50	1	25	Vendée.	247 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	481 25	1 25	»	Société Immobilière, j. janv.	20	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50	»	»								

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, omnibus.  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — omnibus.  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M. PINEAU aîné, ancien huissier à Doué-la-Fontaine, désirant retirer son cautionnement, fait la présente publication, conformément à la loi.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Ensemble ou séparément,

MAISONS, rue Royale, n° 16, 18, 20, avec bâtiments sur la rue du Canon. S'adresser audit notaire. (102)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 16 mars 1873, à midi, à la Mairie d'Artannes,

**DE TREIZE PARCELLES DE TERRE ET VIGNE**

Situées sur les communes du Coudray-Macouard et d'Artannes.

Ces immeubles appartiennent aux époux Touvy, propriétaires à la Motte, commune d'Artannes.

Pour les détails, voir les placards affichés.

Pour renseignements, s'adresser à M. LAUMONIER, notaire. (114)

Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

**UN SUPERBE MOULIN A EAU**

Nommé

**LE MOULIN-DE-LA-VARANNE,**

Situé à la Salle, près la ville de Montreuil, sur la rivière le Thouet, avec deux paires de meules et garni de tous ses ustensiles et agrès; vaste maison d'habitation, magasins, écuries, hangar, pressoir, cour, jardin et îlots.

UN MOULIN A VENT, près de celui ci-dessus, avec tous ses tournaux et virants, et un morceau de vignes le joignant et produisant du meilleur vin du pays.

Et d'un autre morceau de terre et vignes, situé commune de Montreuil, d'une contenance de cinq hectares.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. FORGET, expert à Montreuil, soit à M. HACAULT, notaire. (121)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

**MAISON**

A Saumur, rue de la Monnaie et place de l'église Saint-Nicolas,

Appartenant à M. et M<sup>me</sup> GIRARD-GUÉRIN;

Ecuries, remise, Cour et dépendances.

S'adresser à M. CLOUARD (80)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

**MAISON**

A Saumur, rue d'Orléans, n° 69, appartenant à MM. LOISEAU et TAILBOIS,

Occupée en dernier lieu par M. JARDON-DUTOUR;

Vaste magasin, bureaux, remise, écurie, porche, cour, entresol, deux étages, greniers et terrasse.

Placement avantageux. S'adresser à M. CLOUARD. (81)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaupaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M. LAUMONIER, notaire. (106)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

GARNIE DE MEUBLES OU NON GARNIE, Jardin, servitudes.

Situés à Baigneux, à l'entrée de la rue qui va chez M. Demarest.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAINTIER, qui l'occupe. (90)

**A VENDRE**

**UN TRÈS-BON COUPÉ**

D'OCCASION.

S'adresser à M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans. (15)

**A VENDRE**

**UN PIANO CARRÉ**

Bon pour les commençants.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
D'OCCASION,

**UNE CALÈCHE NEUVE.**

ET UN HARNAIS DOUBLE.

S'adresser à M. GIRARD-GUÉRIN, rue de la Monnaie, à Saumur.

**A VENDRE**  
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

**CHAPELLERIE.**

**GUSTAVE FOUCHÉ**

3, rue d'Orléans,

**SAUMUR**

Informe sa clientèle qu'il est possesseur du conformateur breveté, qui permet de prendre la mesure exacte de la tête et de fabriquer toutes espèces de coiffures ne gênant nullement. (116)

IL A ÉTÉ PERDU, lundi soir, entre les Petits-Cabarets et Saumur, un porte-feuilles contenant des valeurs et divers papiers. Le rapporter à Saumur, à M. Bodin, maire. Il y aura récompense. (125)

M. SANZAY, notaire à Brézé, demande un clerc expéditionnaire.

M. MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marche-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**AUX ASTHMATIQUES**

Guérison certaine par M. AUBRÉE, médecin-pharmacien, à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — Brochure explicative: 40 centimes.

**Hydropisie, Rétentions d'Urine, Gravelle,**

Douleurs néphrétiques, prompt guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. — Prix: 15 francs. (51)

**PHOSPHATE DE FER**

de Leras, pharmacien, docteur ès-sciences,

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou les pertes blanches; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, privés d'appétit, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui lui ont valu une faveur sans égale auprès des médecins. — 2 fr. le flacon. — A Paris, à la pharmacie, rue de la Feuillade, 7, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (54)

Publication de la Librairie HACHETTE et C<sup>e</sup>, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

**DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

PAR

**M. E. LITTRÉ,**

de l'Académie française,

**OUVRAGE ENTIÈREMENT TERMINÉ ET PUBLIÉ**

**EN LIVRAISONS A UN FR.**

L'ouvrage complet formera 110 fascicules à 1 fr. Il paraît un fascicule le Samedi de chaque semaine à partir du 15 février 1873.

En vente à Saumur, chez M. GRASSET, libraire.

**LE DICTIONNAIRE Historique, Géographique et Biographique DE MAINE-ET-LOIRE**

Par M. Célestin PORT,

Paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraisons de 16 pages in-8° à deux colonnes de petit-texte.

Abonnement: un an, 6 francs. — La livraison: 50 centimes.

La dix-huitième livraison est sous presse.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le